

Commune déléguée de TORTISAMBERT
Commune LIVAROT-PAYS D'AUGE

ARRÊTÉ N°196/2025/AT

ARRETE du 29 septembre au 30 octobre 2025

AUTORISATION DE STATIONNER

Le Maire délégué de Tortisambert,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Mr TAMOURT Hamouche de la société HTECH chargée du stationnement la
grue chemin de l'Ornière.

Considérant que les travaux doivent commencer le 29 septembre 2025,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement de la grue chemin de l'Ornière. Dans un
but de sécurité publique et pour la nécessité de travaux importants.
Vu l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1er : Le stationnement de la grue se fera chemin de l'Ornière, pendant la durée des travaux.

Article 2 : La brigade de Gendarmerie de LIVAROT-PAYS D'AUGE est chargée du contrôle
et de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de
GENDARMERIE de LIVAROT et le demandeur.

Fait à Tortisambert, le 29 septembre 2025
Le Maire délégué,
Jean-Claude BENARD

